



A.S.A ONDAINE

Mairie

43210 BAS en BASSET

<http://www.asaondaine.com>

[contact@asaondaine.com](mailto:contact@asaondaine.com)

## REGLEMENT *des* CHALLENGES

### DEFINITION

L'ASA ONDAINE organise un challenge destiné à récompenser ses adhérents les plus méritants pour leurs résultats obtenus au cours de chaque saison sportive lors de ses épreuves, et de la représentation de l'ASA ONDAINE sur 10 épreuves maximum.

### CONDITIONS de PARTICIPATION

Ne pourront participer que les licenciés à jour de leur cotisation pour l'année en cours.

### ATTRIBUTION des POINTS

L'attribution des points se fera de la façon suivante :

- 5 points de participation quelle que soit la course, que le licencié soit classé ou non.
- Points de classement à la Classe

|      |          |      |          |
|------|----------|------|----------|
| 1er  | 9 points | 2ème | 6 points |
| 3ème | 4 points | 4ème | 3 points |
| 5ème | 2 points | 6ème | 1 point  |

- Un coefficient sera appliqué au cumul des points de participation et des points de classement :

|  |             |   |
|--|-------------|---|
| Rallye du VAL D'ANCE (N) :                   | coefficient | 5 |
| Course de Côte de la SUMENE (R)              | coefficient | 4 |
| Course de Côte de DUNIERES (N)               | coefficient | 5 |
| Rallye des NOIX (R)                          | coefficient | 4 |
| Les Rallyes et Courses de Côte (Régionaux) : | coefficient | 1 |
| Les Rallyes et Courses de Côte (Nationaux) : | coefficient | 2 |

- Nombre de Classés dans la classe limité à 10
- Seront prises en compte les 4 épreuves de l'ASA ONDAINE plus 10 épreuves au choix du concurrent

Exemple d'un concurrent (pilote ou coéquipier) ayant participé au VAL d'ANCE, terminant 1<sup>er</sup> de classe comportant 9 concurrents classés.

Le calcul serait le suivant :

5 points (points de participation) + 9 points (1<sup>er</sup> de classe) soit un total de 14 points  
14 points x 5 (coeff du Val d'Ance) = 70 points  
et 9 classés dans la classe : 70 + 9 = 79 points

**Pour les COMMISSAIRES**, le Calcul est le suivant :

5 points par participation au rallye avec coefficient correspondant à la catégorie du rallye multiplié par le Nombre de jours de présence sur le rallye.

Il y aura un classement unique Pilotes, un classement unique Copilotes et unique Commissaires d'où seront extraits les classifications Rallyes, Courses de Côte, Féminines, Meilleur Jeune, etc...

**Un challenge « Rambert Meunier » sera attribué au 1<sup>er</sup> Pilote,  
Un challenge « Gérard Vissault » au 1<sup>er</sup> Commissaire.**

**Ces challenges seront remis en jeu toutes les années et  
devront être restitués au plus tard le jour de l'Assemblée Générale de l'Année Suivante.**

**Lors de l'attribution un courrier signé, par le Président ou le Président Délégué et le vainqueur de chaque catégorie, sera établi pour la restitution des dits challenges.**

Les concurrents devront **transmettre, pour le 31 décembre de l'année en cours, leurs résultats et le classement scratch des épreuves sélectionnées** (sauf pour les 4 épreuves organisées par l'ASA ONDAINE) à l'appui du bordereau récapitulatif disponible sur le site : [www.asaondaine.com](http://www.asaondaine.com) rubrique challenge.

### DISTRIBUTION DES PRIX

La distribution des prix ou des lots se fera à l'issue de l'Assemblée Générale. **Tout participant aux challenges aura l'obligation d'assister à la remise des prix et n'aura pas autorisation de se faire représenter** (sauf cas de force majeure justifié par une lettre et apprécié par les Membres du Comité Directeur chargés des Classements). **Les prix ou lots des personnes absentes sans excuse à cette soirée resteront acquis à l'ASA ONDAINE.**

Le montant des prix ou la nature des lots sera variable et adapté au budget de l'année en cours.

### RECLAMATIONS

Le Comité Directeur de l'ASA ONDAINE se réserve le droit d'arbitrer tout litige concernant les challenges, d'en exclure un licencié pour attitude anti sportive, d'en modifier les prix et le règlement à tout moment

Le Comité Directeur.